

// L'AGRION DE MERCURE

Une demoiselle protégée dans les prés



L'agrion de Mercure est une petite libellule au corps fin, de couleur bleu-noir pour les mâles et bronze pour les femelles. Elle doit son nom à la forme du dessin présent sur le deuxième segment de l'abdomen des mâles. Certains y ont, en effet, vu une ressemblance avec le symbole astronomique de la planète Mercure. Mais avec un regard différent, d'autres peuvent y voir le casque ailé porté par le dieu Mercure ou même une tête de taureau !

Où vit-elle ?

En Franche-Comté, cette demoiselle vit dans des ruisselets, suintements ou zones calmes de rivière, mais on la retrouve également dans certains fossés agricoles.

Elle a en effet besoin d'une eau courante permanente, assez lente, et de faible débit. Ses zones de reproduction sont généralement bien ensoleillées et riches en végétation. Les femelles pondent dans des tiges de mouron d'eau, de menthe aquatique ou encore de cresson. Les larves, quant à elles, évoluent au sein des racines de ces plantes ou dans la vase.

La nature des berges et les milieux environnants ont également leur importance pour la maturation, le repos et l'alimentation des adultes.

Les ruisseaux en contexte bocager sont particulièrement favorables à l'agrion de Mercure puisqu'ils regroupent l'ensemble des conditions nécessaires à sa reproduction : des milieux aquatiques en pleine lumière, de faible profondeur, aux berges riches en végétation haute (laïche, reine des prés...) et bordés par des prairies.

Où peut-on la rencontrer ?

Dans le département du Doubs, l'espèce est essentiellement présente dans **les vallées du Doubs, de l'Ognon et sur le Plateau de Chenecey-Buillon Adam-les-Passavant**. Le bassin du Drugeon abrite également de belles populations, notamment au niveau des suintements des bas-marais* alcalins comme à Bannans par exemple. Dans le Territoire de Belfort, la quasi-totalité des localités sont situées dans les vallées de la Savoureuse et de la Bourbeuse.



Agrion de Mercure © Perrine Jacquot

Une libellule menacée et protégée

Cette libellule est protégée en France par l'arrêté ministériel fixant la liste des insectes protégés. L'article 3 stipule notamment que « sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ».

En Franche-Comté, elle est menacée par les différentes atteintes portées aux cours d'eau de faible importance (pollutions diverses, drainage, aménagement des cours d'eau, eutrophisation, curages trop fréquents ou encore recalibrage). Si l'envasement et la fermeture des milieux sont bien souvent fatals pour l'agrion de Mercure, les opérations brutales de curage ou recalibrage sont également dangereuses pour

le maintien de l'espèce, surtout lorsqu'elles ne sont pas conduites de façon raisonnée et réfléchie. Tout est donc question d'équilibre, et il est particulièrement important de veiller à ce que les interventions ne concernent pas l'intégralité ou une portion trop importante du cours d'eau.

Parmi les autres menaces, le dérèglement climatique impacte d'ores et déjà des sites de reproduction soumis à des phases de sécheresse de plus en plus fréquentes et intenses, réduisant ainsi à néant certaines populations.

Agir pour sa préservation en milieu agricole

Il est pourtant possible d'agir pour préserver l'agrion de Mercure et ses milieux de vie à différentes échelles. Il convient par exemple **d'éviter la fermeture complète des cours d'eau** en fauchant les rives lorsque cela paraît nécessaire. Les interventions automnales ou hivernales sont les plus adaptées, en alternant la rive gauche et la droite d'une année à l'autre, l'objectif étant de freiner la progression excessive des buissons tout en conservant un couvert végétal diversifié.

Si des travaux hydrauliques ou de curage paraissent indispensables sur certains sites de reproduction, il est primordial de **curer les fossés de façon douce et irrégulière**



Station de Villers-sous-Montrond © Julien Ryelandt

pour protéger l'habitat des larves.

Le curage peut être réalisé en octobre ou novembre ; et dans l'idéal sur le tiers de la zone identifiée comme favorable. Les aménagements devront également être échelonnés sur au moins trois ans, de l'amont vers l'aval pour permettre une recolonisation rapide par la faune et la flore. On peut aussi conseiller de déposer les matériaux retirés à proximité immédiate des cours d'eau et de les laisser reposer 2 à 3 jours pour qu'une partie de la faune aquatique puisse retourner à l'eau. Ces matériaux doivent ensuite être évacués pour éviter une eutrophisation* de la berge.

À une plus large échelle, il est possible de **favoriser les déplacements de cette espèce peu mobile**. Les distances moyennes parcourues par cet agrion s'échelonnent en effet de 25 à 300 mètres, principalement dans l'axe du cours d'eau. Le **maintien de zones enherbées en bordure des milieux aquatiques** est donc une action de gestion particulièrement favorable à sa dispersion.

Certaines de ces actions sont également favorables à d'autres insectes qui vivent en compagnie de l'agrion de Mercure. Voici, ci-dessous, quelques exemples en images !

Des exemples de travaux de restauration de milieux favorables à cette libellule réalisés en Franche-Comté illustrent le fait que certaines dégradations sont réversibles. Le ruisseau du Gouterot (La Rivière-

Le saviez-vous ? :

Le terme agrion tire son origine du grec ancien "agrios" relatif aux espèces sauvages se développant dans les champs et les bois. Les agrions se rangent parmi les libellules au sens général, mais sur un plan purement scientifique ils se rattachent en réalité aux demoiselles (ou zygoptères) dont les ailes sont de forme et de taille égales, disposées verticalement au repos. Les libellules vraies (ou anisoptères) sont en général plus massives et possèdent des ailes de taille inégale (les postérieures étant plus larges) portées à plat au repos. Ces deux groupes forment l'ordre des odonates.

Drugeon et Bannans (25)) a fait l'objet d'un reméandrement au cours des années 2019 et 2020, pour restaurer les portions ayant subi des curages et rectifications. Même si les travaux sont trop récents pour évaluer leur impact, la colonisation du site par le vanneau huppé en 2020 constitue une observation plutôt encourageante pour la suite ; notamment pour l'agrion de Mercure qui bénéficiera certainement de cette restauration.

Article rédigé par Perrine Jacquot (CBNFC-OR)

Ce qu'on entend par...

■ **Bas-marais** : zone humide alimentée par la nappe phréatique, les sources et les précipitations, riche en substances nutritives, dont les communautés animales et végétales varient en fonction du niveau d'engorgement en eau et du type de sol

■ **Eutrophisation** : déséquilibre dommageable à certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent.



Caloptéryx vierge © Mathilde Poussin



Orthétrum bleuissant © Perrine Jacquot



Cuivré des marais © Perrine Jacquot



Petite nymphe à corps de feu © Mathilde Poussin